



AUTOMOBILE CLUB DE MONACO (ACM) – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'Automobile Club de Monaco est l'une des plus anciennes associations sportives de la Principauté. Le club a été fondé en 1890 par des cyclistes passionnés, mais il a rapidement évolué vers les sports mécaniques. Le premier Rallye Automobile Monte-Carlo a été organisé en 1911.

Conformément aux objectifs climatiques du Gouvernement Princier, l'ACM s'engage à réduire son impact sur l'environnement et à promouvoir un sport automobile plus durable et socialement responsable.



Champ d'application et mission

La politique environnementale de l'ACM s'applique à toutes les courses automobiles organisées par l'association (Formula 1 Grand Prix de Monaco, Grand Prix de Monaco Historique, Monaco E-Prix, Rallye Automobile Monte-Carlo, Rallye Monte-Carlo Historique, E-Rallye Monte-Carlo et Concours d'Elégance) et à tous les domaines liés à l'événement.

Sa vision est d'agir à différents niveaux :

- 1) en tant qu'organisateur de courses plus durables
- 2) en tant qu'acteur engagé sur les territoires monégasque et français
- 3) en tant qu'association soucieuse de l'impact de ses activités quotidiennes.



Objectifs stratégiques

En se concentrant sur les domaines d'impact clés du programme d'accréditation environnementale de la FIA, l'ACM a identifié plusieurs domaines prioritaires pour lesquels des objectifs et des actions ont été définis à l'aide du modèle SMART. Les efforts menés selon ces principaux objectifs sont les suivants :

1) Éviter, réutiliser et recycler les déchets

- ✓ Promouvoir le tri des déchets lors de tous les événements
- ✓ Donner la priorité à la location et à la réutilisation des équipements
- ✓ Assurer l'upcycling des matériaux collectés lors des événements

2) Réduire les émissions de CO₂ dans tous les domaines de l'événement, en particulier en ce qui concerne l'énergie, la logistique et le transport

- ✓ Travailler avec les fournisseurs locaux pour limiter les émissions dues au transport
- ✓ Réduire l'utilisation des générateurs ; passer à l'énergie renouvelable
- ✓ Encourager les transports publics et partagés pour le personnel et les spectateurs

3) Créer de la valeur régionale et sociale

- ✓ Etablir des partenariats avec des associations locales (ex ; promouvant la réinsertion sociale)
- ✓ Améliorer l'accessibilité et l'inclusion lors des événements



- ✓ Engager les jeunes et les écoles par le biais d'activités et de bénévolat



Principes d'action

Pour atteindre ses objectifs, l'ACM respecte six principes fondamentaux :

- **Respecter** : les réglementations en vigueur et anticiper les changements futurs de la législation environnementale,
- **Mesurer et contrôler** : les impacts (déchets, énergie, eau, déplacements) et identifier les améliorations,
- **Mettre en œuvre** : et soutenir les actions concrètes de toutes les parties prenantes,
- **Collaborer** : avec les associations environnementales et sociales locales,
- **Former** : toutes les parties prenantes concernées (pilotes, équipes, bénévoles, médias, autorités publiques, fournisseurs, spectateurs, etc.),
- **Communiquer** : de manière transparente sur les engagements et les performances environnementales d'ACM.

L'engagement de l'ACM en faveur du développement durable s'inscrit dans un processus continu fondé sur la participation active et la responsabilité partagée de toutes les parties prenantes, notamment le personnel, les fournisseurs, les partenaires, les autorités publiques et les spectateurs.

Date : 03/09/2025

Eric Barrabino
Commissaire Général